

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 10 FEVRIER 2022 à 18h00

Date de convocation : 25 janvier 2022

Délibération
N°C2022_23

Membres en exercice :	77
Votants :	71
Suffrages exprimés :	71
Pour :	71
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; CALMON Julien ; CASTAN Luc, CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PENET Yves ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : CODORNIU Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel

<p>EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CODORNIU Didier (jusqu'à la délibération C2022_03) ; IBANES Alexandra (jusqu'à la délibération C2022_04) ; PALMADE-GIMENEZ Muriel (jusqu'à la délibération C2022_04) ; ROCHER Edouard (jusqu'à la délibération C2022_03)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHING Monique ; DEBLED Serge ; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; RUDENT Yann</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CODORNIU Didier (à partir de la délibération C2022_33) ; IBANES Alexandra (à partir de la délibération C2022_05) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération C2022_33 jusqu'à la délibération C2022_32)</p>
--	---

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : CYCLE DE L'EAU - Bordereaux de prix des branchements eau potable et assainissement pour les communes en régie

Afin de satisfaire la demande des abonnés, le service Cycle de l'Eau du Grand Narbonne réalise les branchements d'eau potable (AEP) et d'eaux usées (EU) sur les communes gérées en régie communautaire.

L'établissement des devis, adressés aux abonnés, nécessite l'utilisation de bordereaux des prix unitaires spécifiques.

N°C2022_23 (2)

Le Bordereau des Prix Unitaires B.P.U., tel qu'approuvé par délibération du Conseil N°C2019_273 du 29 novembre 2019, est complété par la présente délibération.

Etant donné que certains prix, nécessaires à la bonne exécution des prestations de la Régie n'étaient pas référencés, il convient de compléter le bordereau des prix pour effectuer utilement toutes les prestations d'exploitation dans les meilleures conditions pour les usagers. Il s'agit d'un ajout de 11 prix, sur le bordereau des prix de la régie.

Les prix suivants (HT) viennent compléter le bordereau des prix :

Casse conduite :

- Tarif pour casse d'une conduite (D de 25 mm à 50 mm) : forfait perte d'eau 150 € HT + réparation d'eau
- Tarif pour casse d'une conduite (D de 50 mm à 100 mm) : forfait perte d'eau 300 € HT + réparation d'eau
- Tarif pour casse d'une conduite (D de 100 mm à plus) : forfait perte d'eau 500 € HT + réparation d'eau

Frais de mise en service et résiliation :

- Frais de mise en service : 30 €
- Frais de résiliation : 25 €

Frais d'étalonnage : 70 €

Forfait pour déplacement injustifié : 70 €

Taux horaire agent pour des travaux, interventions journée : 35 € HT

Majoration Taux horaire agent pour des travaux, interventions hors heures ouvrables : 20 € HT

Taux de majoration sur travaux de raccordement sous-traité : 10%

Frais de 2ieme relance pour impayés (applicable particuliers et professionnels) : 12.50 € HT

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les bordereaux de prix joints en annexe,
- D'autoriser le service Cycle de l'Eau du Grand Narbonne à utiliser ces bordereaux et appliquer les tarifs correspondants dès le 1^{er} Mars 2022,
- D'autoriser le service Cycle de l'Eau à réviser les tarifs annuellement selon les modalités précisées dans la délibération N°C2019_273 du 29 Novembre 2019,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

- bordereau de prix AEP
- bordereau de prix EU

N°C2022_23 (3)

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 16/2/2022
et de sa publication
le : 16/2/2022

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

